

Nicolas Sarkozy présente un « nouveau contrat social »

Durée du travail

Abordant la question du temps de travail et de l'assouplissement des 35 heures, le président de la République a évoqué « un premier pas fait dans cette direction par la suppression des charges sociales et fiscales sur les heures supplémentaires qui interviendra le 1er octobre ». Mais « sans perdre de vue la nécessité de mieux concilier vie familiale et vie professionnelle », il va falloir « aller plus loin et simplifier certains aspects de la réglementation du travail ». Nicolas Sarkozy envisage de :

- donner une place plus importante à la négociation d'entreprise et de branche dans la détermination de la durée collective du travail ;
- permettre aux salariés de préférer la rémunération du temps libre, notamment en leur donnant la possibilité de convertir des repos compensateurs et des journées stockées sur les comptes épargne temps en argent plutôt qu'en congé, ou en ouvrant la possibilité aux salariés d'accepter directement les heures choisies.

Le gouvernement travaillera sur ces pistes avec les partenaires sociaux Contrat de travail

Le principe de conciliation de la mobilité et de la sécurité pour les salariés comme pour les entreprises implique une réforme du contrat de travail, a déclaré le président de la République, qui a évoqué « différentes pistes », telles que :

- la promotion de modes de rupture négociée et des procédures simplifiées devant les prud'hommes ;
- l'engagement d'une réflexion sur la période d'essai, sur les indemnités de licenciement, sur le champ d'intervention du juge, sur la manière d'assurer une plus grande fluidité dans le passage d'un CDD à un CDI et sur la transférabilité des droits à la formation ou à la prévoyance collective.

Nicolas Sarkozy a réaffirmé que si les partenaires sociaux parvenaient à un accord sur le sujet au cours de leur négociation sur la modernisation du marché du travail, « la loi le reprendrait ». Dans le cas contraire, « l'État prendra les mesures appropriées ».

Emploi des seniors

Pour augmenter le taux d'emploi des seniors et « mettre fin à un gâchis insensé », le président veut « supprimer les verrous fiscaux, sociaux et réglementaires qui pénalisent ceux qui voudraient continuer à travailler », et en particulier :

- supprimer les mises à la retraite d'office avant 65 ans ;
- taxer plus lourdement les préretraites : « Ce sera un volet important de la loi de financement de la sécurité sociale », a-t-il précisé ;
- supprimer progressivement les dispenses de recherche d'emploi pour les seniors.

Le président souhaite aussi que la question de l'emploi des seniors soit discutée par les partenaires sociaux dans le cadre de la négociation sur l'assurance chômage, car « il n'est pas admissible que notre système d'indemnisation du chômage encourage cette culture du retrait précoce de la vie active ».

Assurance chômage

Nicolas Sarkozy a réaffirmé sa volonté de réformer le système d'assurance chômage sur différents aspects.

- Fusion ANPE-Unedic : Christine Lagarde, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, est chargée de lui faire, dans les 15 jours, des propositions sur le processus de fusion. Sur cette base, des discussions pourront s'engager avec les partenaires sociaux. Christine Lagarde a déclaré à cet égard qu'il s'agit « de mettre en synergie l'accueil, le soutien à la recherche d'emploi, l'identification des compétences, la recommandation d'une formation complémentaire quand c'est nécessaire et l'indemnisation pendant la période de recherche ». Selon Nicolas Sarkozy, cette fusion serait l'occasion de faire une plus grande place aux partenaires sociaux, notamment en les associant aux politiques de l'emploi.
- Concernant l'indemnisation chômage, les partenaires sociaux conserveront leurs prérogatives en ce qui concerne la détermination des règles d'indemnisation. Mais le président

de la République les invite à une « remise à plat » du système d'indemnisation chômage, insistant sur le fait que « l'assurance chômage ne peut être isolée des autres politiques de l'emploi et que le gouvernement veillera à la cohérence de l'ensemble ». Selon Nicolas Sarkozy, l'indemnisation doit être « plus généreuse qu'aujourd'hui, couvrir une plus grande proportion de chômeurs, notamment les jeunes et les plus précaires, et parfois de plus courte durée pour éviter la perte de repère » et devrait s'interrompre « quand le bénéficiaire refuse deux offres valables d'emploi ou une formation ».

- Le gouvernement devra, avec les partenaires sociaux, avant la fin de l'année, définir des procédures de contrôle et des sanctions, à la fois plus efficaces, plus fermes et plus justes. Pour des raisons d'efficacité, Nicolas Sarkozy souligne que le nouvel organisme issu de la fusion ANPE-Unedic prononcera ces sanctions.

Salaires et pouvoir d'achat

Nicolas Sarkozy a indiqué que la conférence sur l'emploi et le pouvoir d'achat, qui se tiendra dans la seconde quinzaine d'octobre sous la présidence de la ministre de l'Économie, des Finances et de l'Emploi, Christine Lagarde, devra être l'occasion de résoudre la question du smic, des bas salaires et des prix à la consommation.

- Sur la fixation du smic, Nicolas Sarkozy entend créer une commission indépendante, qui fera chaque année aux partenaires sociaux et au gouvernement des recommandations « fondées sur des éléments d'analyse objectifs, en particulier l'emploi et la situation économique générale ». Le président précise que « le gouvernement sera libre de suivre ou non cette recommandation ».

- Sur les bas salaires, Nicolas Sarkozy juge anormal que « les allègements de charges restent inchangés pour des entreprises et des branches qui refuseraient de négocier ou maintiendraient trop longtemps leurs minima en dessous du smic » et souhaite que la conférence avance sur le sujet.

- La question des prix sera abordée pendant la conférence. Selon le président, c'est dans « l'accroissement de la concurrence, la libéralisation de certains secteurs et la suppression des marges arrières qu'il faut aller chercher le pouvoir d'achat ».

Formation professionnelle

Jugeant le système actuel de formation professionnelle « à bout de souffle, dans son organisation comme dans son financement », le président de la République souhaite que les partenaires sociaux, à l'occasion de la négociation sur la sécurisation des parcours professionnels, « s'emparent de ce sujet et qu'avec eux et les régions, le gouvernement mène à bien cette réforme, qui devra être engagée au cours des prochaines semaines ». Nicolas Sarkozy s'est dit aussi prêt à discuter, à cette occasion, du financement du paritarisme.

Représentativité syndicale

Concernant la représentation sociale et la validité des accords, Nicolas Sarkozy entend également faire évoluer les règles du jeu dès 2008. Il souhaite que les partenaires sociaux se saisissent, dès

2008, de la question de la représentativité syndicale ainsi que celle du financement. Par ailleurs, selon lui, « à côté de la norme législative et réglementaire, qui fixe les principes généraux, il faut une vraie place pour des conventions, qui engagent les partenaires sociaux à tous les niveaux, interprofessionnel, branche, territorial ou entreprise ». Il en appelle donc à réfléchir « aux conditions de validité des accords, ou du moins de certains d'entre eux ».

Liaisons sociales quotidien - 20/09/07